

Département d'Eure et Loir

**Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

L'an **deux mille seize**

Le **vendredi huit avril** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES, Isabelle MANCEAU, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Jean-François NOËL du PAYRAT, Michèle BORNAMBUC, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Messieurs Bruno LOQUET (pouvoir à Laurence CHOTARD), Anne-Marie HAIE (pouvoir à N. KERMARREC), Arnaud GUIRLIN (pouvoir à C. BOUCHER), Danièle LEGER

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Remplacement du copieur de l'école maternelle
- Acquisition partie d'un terrain rue Charles de Gaulle
- Remplacement des branchements en plomb rue des Fleurs

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/ Comptes Administratifs 2015

D.2016/04/08-01
COMPTE ADMIN.
2015 BUDGET
GENERAL

a) Compte administratif budget général

Le compte Administratif 2015 sur le budget général est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2015 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 168 579,23 € pour 2 483 368,60 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 807 964,68 €), ce qui porte en fonctionnement, l'excédent cumulé de clôture à + 1 314 789,37 €.

Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 269 569,80 € pour 984 643,58 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2015 se solde donc par un déficit de 284 926,22 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 174 925,29 €.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2015, est excédentaire de 1 029 863,15 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2015 du budget général. Adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-02

b) Compte administratif budget CCAS

COMPTE ADMIN
2015 BUDGET CCAS

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2015 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 4 160,07 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2015 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-03

C) Compte administratif budget Eau

COMPTE ADMIN
2015 BUDGET EAU

Section de Fonctionnement

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2015 et présente le compte administratif du budget « Eau » arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 153 517,89 € pour 220 286,67 € de Recettes. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté (69 928,10 €), le nouvel excédent de clôture 2015 en Fonctionnement ressort à 66 768,78 €

Section d'Investissement :

En section d'investissement, l'excédent est de 39 750,62 €.

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur déficitaire (18 228,65 €) l'excédent global de clôture en investissements ressort à 39 750,62 €.

Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 106 519,40 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2015 du budget « Eau ». Adopté à l'unanimité.

2°/ Approbation des comptes de gestion de Monsieur le Trésorier

D.2016/04/08-04
APPROBATION

a) Compte de gestion budget général

COMPTE GESTION
BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2015 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2015 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVEST. 2015	RESULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	-174 925,29		- 110 000,93	- 284 926,22
FONCTIONNEMENT	1 188 889,97	380 925,29	506 824,69	1 314 789,37
TOTAL	1 013 964,68	380 925,29	396 823,76	1 029 863,15

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-05
APPROBATION
COMPTE GESTION
BUDGET CCAS

b) Compte de gestion budget CCAS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2015 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2015 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)^o
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVEST. 2015	RESULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	0	-		
FONCTIONNEMENT	1 892,63	-	2 267,44	4 160,07
TOTAL	1 892,63	-	2 267,44	4 160,07

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-06
APPROBATION
COMPTE GESTION
BUDGET EAU

c) Compte de gestion budget Eau

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau 2015 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2015 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2015	RESULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	18 225,65	0	21 521,97	39 750 ,62
FONCTIONNEMENT	69 928,10	0	-3 159,32	66 768,78
TOTAL	88 156,75	0	18 362,65	106 519,40

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-07
 AFFECTATION
 RESULTATS
 BUDGET GENERAL

3° / Affectation des résultats 2015

a) Budget Général

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget général,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
 Constatant que le compte administratif présente :
 Un excédent de fonctionnement de 1 029 863,15 €
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015		1 314 789,37
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015 (compte D 001)		284 926,22
Restes à réaliser en dépenses	-	550 000,00
Restes à réaliser en recettes	+	360 000,00
Total à RAR au 31/12/2015		190 000,00
Besoin de financement	=	474 926,22
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		474 926,22
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		839 863,15

Adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-08
 AFFECTATION
 RESULTATS
 BUDGET CCAS

b) Budget CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du CCAS
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
 Constatant que le compte administratif présente :
 Un excédent d'exploitation
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014	
<u>INVESTISSEMENTS</u>	
RESULTAT AU 31/12/2015	
EXCEDENT.....	4 160,07
DEFICIT.....	
001 Dépenses d'investissement	
<u>EXPLOITATION</u>	
EXCEDENT AU 31/12/2015	
- exécution du virement à la section exploitation	
Recette 1068 avec titre de recette.....	
Dont 0(reste à réaliser au 31/12/2015)	
002 Recettes de fonctionnement	4 160,07

Adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-09
 AFFECTATION
 RESULTATS
 BUDGET EAU

c) Budget Eau

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Eau
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
 Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 66 768,78 € et un excédent d'investissement de 39 750,62 €,
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015		66 768,78
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015 (compte R 001)		39 750,62
Restes à réaliser en dépenses	-	0
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2015	-	0
Besoin de financement	=	0
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		0
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		106 519,40

Adopté à l'unanimité.

4°/ Budgets primitifs 2016

D.2016/04/08-10
 BUDGET 2016
 BUDGET GENERAL

a) Budget général

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population municipale est de 1 876 habitants au 01/01/2016 (chiffre communiqué par l'INSEE.)

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 260 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m²,

La dette en capital s'élève au 01/01/2016 à 758 420,58 € soit une dette de 404,27 € par habitant (la moyenne nationale étant de 607 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2016 est de 119 748,87 €, soit 63,83 € par habitant alors qu'elle est de 87 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants (données au 31/12/2014).

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 370 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 370 000 €.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour 700 000 €, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 117 460 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 450 000 €.

Les principales recettes sont :

① les impôts et taxes pour 1 097 425 € dont :

- 523 383 € pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie
- 587 027 € au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont 120 000 € pour la compétence Enfance-Jeunesse)
- 16 266 € au titre du FNGIR

② les dotations de l'Etat du Département et de la Région pour 220 898 € (baisse de 30 000 € de la dotation forfaitaire de l'Etat)

③ les produits de service (vente tickets cantine et car scolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 162 500 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 1 000 000 € (soit 42,20% du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **1 985 000 €**.

Les principales dépenses 2016 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

Remboursement en capital de la dette	94 960
Frais révision PLU et documents urbanisme	40 000
Acquisition terrains	52 000
Eclairage Public divers	50 000
Vidéo protection	25 000
Matériel roulant et espaces verts	100 000
Panneaux signalisation	30 000
Matériel bureau – photocopieurs - mobilier	24 132
Aménagement parc	25 000
FDAIC 2015 Voiries Raville (rues des Mésanges et du Pressoir)	200 000
Construction atelier communal	320 000
Place et abord Eglise – Opération « Cœur de village »	236 400
Travaux accessibilité handicap	70 000
Cimetière	20 000
Voirie Petit Cherisy et Chemin rural n° 10	50 000
Enfouissement /Rue Fleurs	200 000
Réhabilitation lavoir	20 000

les principales recettes d'investissement attendues s'élèvent à :

- 1 000 000 € d'autofinancement brut communal,
- 474 926 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 51 336 € de remboursement de TVA sur exercice 2014
- 290 073 € de subventions :
- 165 000 € pour vente bâtiments (La Main Tendue)

Le budget général 2016 s'établit à 4 355 000 € (Fonctionnement et Investissement).

Ce budget primitif Général 2016 est adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-11
BUDGET 2016
BUDGET CCAS

b) Budget CCAS

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2016 pour le CCAS à hauteur de 14 500 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Après délibération, le budget CCAS 2016, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 14 500 € est adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-12
BUDGET EAU

c) Budget Eau

M. le Maire présente le budget primitif 2016 pour l'Eau. Il s'établit à 121 700 € en dépenses et recettes d'investissement et à 220 000 € pour la section de fonctionnement.

Le budget du service « Eau » s'établit donc globalement à 341 700 €.

Après délibération, le budget primitif pour le service « Eau » est adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-13

5°/ Subventions aux associations

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Dans le cadre du Budget Primitif 2016, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

Associations	Pour mémoire Versé en 2015 Euros	Proposition Budget 2016
Football Club de Cherisy	2 654	2 707
Comité des Fêtes	1 010	1 030
Association Saint Pierre	1 010	1 030
Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne	1 010	1 030
Tennis C.T.C.	1 061	1 082
Anciens Combattants	584	596
Caisse Ecole Primaire	255	390
CAUE	210	214
Prévention routière	128	130
Ass. Schweitzer Aide à domicile	245	250
Association Paralysés de France	128	130
SPDA Sérézereux	169	172
U.D.T.L.	107	109
ANERVEDEL	43	44
Judo Club Abondant	245	250
R.T.V.	266	271
Radio Grand Ciel	266	271
AVIEL	1 066	1 087
CHERIS'LOULOUS	235	240
AVERN	192	196
FLORA GALLICA	192	196
Questions pour Un Champion	128	130
La Cour de Récré	235	239
Squash'eur 28	245	250
Divers	1 000	1 000
TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations	12 684	13 044

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

MME HAIE ne prend part au vote pour la subvention au Club Soleil d'Automne.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

D.2016/04/08-14
VOTE TAUX**6°/ Vote des taux**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes 2015 qui resteraient inchangés, malgré la baisse des dotations de l'Etat de 30 000 €.

Ces taux seraient donc pour 2016 :

Taxe d'habitation : **11,13%** (soit un produit de 203 123 €)

Taxe foncière bâti : **17,01%** (soit un produit de 295 634 €)

Taxe foncière non bâti : **27,67%** (soit un produit de 24 626 €)

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIFD.2016/04/08-15
MODIFICATION
REGLEMENT**1°/ Modification règlement SIEPRO**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le nouveau règlement du SIEPRO. Les modifications concernent :

SIEPRO

Les conditions de prise en charge des travaux de dissimulation des réseaux électriques (deux dispositions : l'une applicable et valable du 23/02/2016 au 31/12/2016 et l'autre applicable à compter du 01/01/2017)

- et la création d'une aide financière du SIEPRO pour la mise en place, par une commune du Syndicat, de l'alimentation électrique d'équipements de sécurité sur son territoire.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal approuve les modifications suivantes au règlement du SIEPRO :

Amendement n° 1 – Applicable au 23/02/2016

Nature et objet des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Financement
<p>Dissimulation des réseaux électriques : <u>Applicable au 23/02/2016</u></p> <p>1- Projet bénéficiant d'une disposition Financière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention départementale pour l'intégration des réseaux - <u>Enveloppe cantonale</u> - Face C - Fonds Régionaux (cœur du village) - Autres <p>2- Projet ne bénéficiant pas d'une disposition Financière ci- dessus.</p>	<p>SIEPRO</p> <p>SIEPRO (sous réserve accord du bureau syndical)</p>	<p>1- Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Syndicat</p> <p>Participation de la commune à hauteur de 20 % du montant HT du décompte final des travaux jusqu'à 100 000 € H.T.</p> <p><u>La commune reversera au SIEPRO (au besoin par compensation) le montant des sommes perçues au titre des aides départementales.</u></p> <p>Au-delà de 100 000 € H.T., participation de la Commune à hauteur de 50%.</p> <p>2 - Participation de la commune de 50 % du montant HT des travaux.</p>

Amendement n° 2 – Applicable au 23/02/2016

<p>Alimentation électrique équipements de sécurité : <u>Applicable 23/02/2016</u></p> <p>Dans un souci d'amélioration de la sécurité, alimentation de points hauts (candélabres ou autres) afin d'installer des caméras de surveillance.</p>	<p>Collectivité maître d'ouvrage</p>	<p>Financement du SIEPRO à hauteur de 20 % d'un investissement plafonné à 60 000 € :</p> <p>Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Bureau du Syndicat ;</p> <p>Et</p> <p>Le projet doit bénéficier d'une aide départementale ou d'une aide dans le cadre du CISPD.</p>
---	--------------------------------------	--

Amendement n° 3 – Applicable au 01/01/2017

Nature et objet des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Financement
<p>Dissimulation des réseaux électriques : <u>Applicable au 01/01/2017</u></p> <p>Sous réserve de l'existence de crédits budgétaires suffisants et sous contrôle du bureau.</p> <p>Toute commune dont le projet atteint un nombre de points > ou = à 70 ;</p> <p><u>Points obtenus selon que :</u></p> <p>Existence chute de tension = 50 points</p> <p>Réseau en fils nus = 50 points</p> <p>Travaux simultanés avec réseau eau</p>	<p>SIEPRO</p>	<p>1- Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Bureau du Syndicat</p> <p>Participation de la commune à hauteur de 30 % du montant HT du décompte final des travaux jusqu'à 100 000 € H.T.</p> <p>Au-delà de 100 000 € H.T., participation de la Commune à hauteur de 50%.</p>

potable : 30 points Travaux simultanés avec travaux SICAE ELY = 20 points La commune adhère à un programme AVAP = 10 points La commune n'a pas été aidée depuis 5 ans = 20 points Ce dossier a été ajourné en n-1 = 20 points <u>Projet hors du dispositif cité ci-dessus.</u>	SIEPRO Sous réserve d'acceptation du bureau syndical	2 - Participation de la commune de 50 % du montant HT des travaux.
---	--	---

D.2016/04/08-16

2°/ Participation citoyenne

PARTICIPATION
CITOYENNE

Après avoir participé à plusieurs réunions avec la Gendarmerie, Monsieur le Maire présente le dispositif « Participation citoyenne » qui pourrait être mis en place sur la commune, dont l'objectif est d'augmenter le sentiment de sécurité, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Il s'agit d'une démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale : des référents, nommés parmi des habitants volontaires sensibles aux questions de sécurité et au sens civique, transmettent les informations à la Gendarmerie.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit bien de

- renseigner sur des faits et non sur des personnes nommément désignées
- d'observer et non de surveiller ou de patrouiller.

Le but de ce système étant de permettre le renforcement du lien social entre les citoyens, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au dispositif « Participation citoyenne » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

3°/ Stationnement Place de l'Eglise et rue Charles de Gaulle

Suite au nouvel aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords, Monsieur le Maire indique qu'il convient de réfléchir sur l'organisation du stationnement en centre bourg : site covoiturage, limitation du temps de stationnement, stationnement interdit aux camionnettes dans la contre-allée rue Charles de Gaulle. Des arrêtés municipaux seront pris à cet effet.

D.2016/04/08-17

4°/ Acquisition d'une tondeuse 4X4 autoportée

ACQUISITION
TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats de la consultation relative à l'acquisition d'une tondeuse 4x4 pour l'entretien des talus.

L'entreprise LHERMITE EQUIPEMENT LOISIR est retenue pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC. Adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-18

REPLACEMENT
COPIEUR
ECOLE MATER.

5°/ Remplacement photocopieur école maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer le copieur de l'école maternelle.

Il présente la proposition de la société ESPACE BUREAUTIQUE pour un copieur RICOH MPC 2003 pour un montant de 2 490 € HT soit 2 988 € TTC. Ce devis est adopté à l'unanimité.

III – URBANISME

D.2016/04/08-19
ETUDE URBAINE
DE LA COMMUNE

1°/ Etude urbaine réalisée en amont afin de dégager les orientations d'aménagement et de développement de la commune

Monsieur le Maire expose le projet d'une étude urbaine de la commune afin de dégager les orientations futures d'aménagement et de développement.

La mission serait :

Phase 1 : Analyse

- site (dimension urbaine et paysagère)
- documents d'urbanisme existants
- bâti et non bâti
- développements successifs

Phase 2 : Orientations

- mise en valeur du site (dimension urbaine et paysagère)
- développements urbains
- qualité du bâti
- qualité des espaces publics
- développements urbains (localisation, échelle, typologie)

Il propose de confier cette étude au Cabinet AMJ PARIS – Monsieur Philippe GIROUX, architecte, dont le devis s'élève à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide de confier cette étude urbaine de la commune au Cabinet AMJ PARIS. Adopté à l'unanimité.

Jean-Francois NOËL du PAYRAT indique son souhait de participer à cette étude.

Michel LETHUILLIER rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les terrains encore disponibles sur Cherisy reviendront à l'Agglomération du Pays de Dreux, dans le cadre de la compétence Développement économique.

D.2016/04/08-20
ACQUISITION
TERRAIN
23 RUE CHARLES
DE GAULLE

2°/ Acquisition terrain rue Charles de Gaulle

M. le Maire présente une suggestion d'avant projet d'habitat sur le terrain communal sis 27 rue Charles de Gaulle, avec acquisition d'une partie de parcelle de la propriété attenante sise 23 rue Charles de Gaulle, dans but de consolider la constructibilité de l'espace.

L'estimation des Domaines s'élève à 15 000 € pour cette partie de la parcelle cadastrée D 536. Il précise qu'en cas de construction de logements sociaux, le terrain pourrait être recédé au constructeur.

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ce terrain et tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents de ce dossier. Adopté à la majorité des voix (1 abstention).

IV – TRAVAUX

D.2016/04/08-21
TRAVAUX RUE
DES FLEURS -
CHOIX MAITRE
D'ŒUVRE

1°/ Choix maître d'œuvre pour travaux complémentaires rue des Fleurs

Dans le cadre des travaux de réfection des voiries et des trottoirs rue des Fleurs et rue du Pressoir, Monsieur le Maire présente le devis d'honoraires du Cabinet Foncier Experts pour un montant de 4 550 € HT, soit 5 460 € TTC.

Après délibération ce devis est adopté à l'unanimité.

D.2016/04/08-22
REPLACEMENT
BRANCHEMENTS
PLOMB RUE
DU PRESSOIR

2°/ Devis pour remplacement branchements plomb rue des Fleurs

Dans le cadre de la réfection de la voirie et des trottoirs rue des Fleurs et rue du Pressoir, Monsieur le Maire expose qu'il convient de profiter de ces travaux pour procéder au remplacement des canalisations plomb sur le réseau d'eau potable.

D.2016/04/08-22 BIS
DEMANDE SUBV
SIEPRO POUR
TRAVAUX RUE
DES FLEURS

3°/ Demande subvention SIEPRO pour travaux rue des Fleurs

Dans le cadre des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux rue des Fleurs et rue du Pressoir, ainsi que des travaux complémentaires sur l'éclairage public rue Charles de Gaulle, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 15 000 € auprès du SIEPRO, au titre de l'année 2016.
Après délibération, cette demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

4°/ Travaux Place Eglise – Situation

D.2016/04/08-22 TER
ABRI BUS PLACE
EGLISE

Les travaux de la Place de l'Eglise arrivent enfin à leur terme.

⇒ Il est prévu la pose d'un nouvel abri bus au même endroit que l'ancien (en bas des marches de la Poste). Monsieur le Maire présente un devis de la société MDO pour 8 376.33 € HT soit 10 051.60 € TTC. Après délibération, le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

⇒ Il reste à choisir et poser la fontaine dans le jardin de curé.

5°/ Devis clôture jardin de curé

Afin d'assurer la protection de la partie pentue du jardin de curé (zone vignes, poiriers, pommiers), M. le Maire propose qu'une clôture puisse être installée pour sécuriser cet espace. Le conseil propose une clôture de type rustique afin de s'intégrer à l'ambiance du lieu. Des devis ont été demandés.

6°/ Travaux aire de jeux

Monsieur le Maire remarque avec satisfaction que l'aire de jeux dans le parc de la mairie est très fréquentée.

Il revient sur la nécessité de finaliser les deux règlements : celui de l'utilisation de l'aire de jeux et celui de la fréquentation du parc de la mairie. Deux arrêtés municipaux seront pris à cet effet.

Une solution doit être également trouvée pour l'ouverture et la fermeture des portes.

D.2016/04/08-23

ATELIER
MUNICIPAL
CHOIX MAITRE
D'OEUVRE

7°/ Atelier municipal – choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un atelier municipal et propose de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à Monsieur Jean-Louis LATOUR, architecte à Saint Lubin des Joncherets.

Il présente la convention d'honoraires, au taux de 7% sur un projet de 200 000 €, soit un montant de 14 000 € HT (16 800 € TTC).

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et retient Monsieur Jean-Louis LATOUR comme maître d'œuvre pour la construction d'un atelier municipal pour la somme de 14 000 € HT. Adopté à l'unanimité.

V – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

C. BOUCHER communique le rapport du conseil d'école de l'école élémentaire ainsi que le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Il évoque la nécessité de mettre en place un nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) pour la période 2016/2019. Un comité de pilotage composé des élus, des enseignantes, des parents d'élèves élus, des intervenants TAP, des présidents d'associations va travailler à son élaboration.

TAP pour l'année scolaire 2016/2017 : pas de changement souhaité tant au niveau du rythme que de la conception - école maternelle (tous les après-midis de 15h45 à 16h30) – école élémentaire : le mardi et le jeudi de 15h à 16h30.

Christian BOUCHER indique que le taux de participation aux TAP est toujours très élevé : 99% et relève la satisfaction générale des parents.

Il évoque le fait que dans certaines communes du département les TAP vont devenir payants.

Lors de la prochaine réunion, la Commission Scolaire se penchera sur le projet de reprise par la commune de l'activité Tennis.

VI- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ M. le Maire présente une suggestion d'avant projet d'habitat sur les terrains communaux situés à l'entrée de la rue des Plantes.

↳ Il évoque un projet du centre équestre « Aventure et Vous » relatif au développement de son activité avec la création d'un théâtre équestre et le bardage du bâtiment sis Chemin de la Marnière au Petit Cherisy.

↳ Travaux SNCF - M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de travaux entrepris par la SNCF pour la modernisation du réseau ferré entre le 1^{er} juillet et le 22 octobre 2016, **les interventions techniques se dérouleront de nuit du 13 au 28 mai sur la zone à proximité du passage à niveau de Rville et du 19 au 28 mai sur la zone à proximité de la rue d'Anet.** Un arrêté préfectoral de dérogation à celui relatif au bruit a été délivré pour ces périodes.

En outre, **le passage à niveau de Rville sera fermé** à la circulation :

- **du 6 au 29 juillet 2016 en continu et**

- **du 27 septembre au 1^{er} octobre uniquement la nuit**

- **du 3 octobre au 08 octobre uniquement la nuit**

- **du 10 octobre au 15 octobre uniquement la nuit**

La SNCF mettra en place la déviation de circulation.

↳ Monsieur le Maire félicite les employés communaux pour l'entretien de la commune.

TOUR DU TAPIS

L. CHOTARD

↳ Communique le compte rendu de la dernière réunion de la Commission Vie Associative. Signale que l'atelier Cuisine du 16 avril prochain est annulé.

N. KERMARREC

↳ Animation du 14 juillet : demande si le prestataire a été retenu. M. le Maire répond qu'une réponse est attendue de la part de Tony FORMAN.

L. DESHAYES

↳ Demande la possibilité de poser des barrières sur les trottoirs à partir du 52 rue Charles de Gaulle.

F. DELISLE

↳ Remarque que c'est le calendrier des manifestations 2015 qui figure sur le site de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 1h30.